

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N° 619

présenté par

M. Masson, M. Bazin, M. Jean-Claude Bouchet, M. Cattin, Mme Corneloup, M. de la Verpillière,
M. Di Filippo, M. Hetzel, M. Kamardine, Mme Levy, Mme Louwagie, M. Ramadier, M. Reiss,
M. Sermier, M. Straumann, M. Viala, M. Descoeur, M. Boucard, M. Aubert et Mme Trastour-
Isnart

ARTICLE 55

I. – À l'alinéa 25, substituer à la référence :

« L. 19-11-6 »

la référence :

« L. 19-11-5 ».

II. – En conséquence, aux alinéas 30, 34 et 35 substituer respectivement aux références :

« L. 19-11-7 », « L. 19-11-8 », « L. 19-11-9 »

les références :

« L. 19-11-6 », « L. 19-11-7 » et « L. 19-11-8 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.